

Lyon 7e**Enfants à la rue : un groupe de militants fait irruption en plein conseil d'arrondissement**

Plusieurs militants pour le droit au logement ont interrompu sans violence le conseil du 7^e arrondissement mardi soir. Ils étaient là pour dénoncer « les pratiques » et « l'inaction » des écologistes en matière de lutte contre le sans-abrisme.

Ce mardi 13 janvier au soir, un groupe de militants pour le droit au logement a perturbé le conseil du 7^e arrondissement en pleine séance. Au moins deux vidéos partagées sur X (ex-Twitter), dont une par Mathis Gangand (RN), candidat aux municipales dans le secteur, montrent une dizaine de personnes - la plupart à visage découvert - faisant irruption dans la mairie.

« Les écolos mettent des enfants à la rue. Une solution, réquisition. » Entassés à l'entrée de la salle du conseil, les activistes entonnent ce slogan en tapant des mains. La scène dure plusieurs minutes, sous le regard médusé des élus qui ne bronchent pas. On entend tout de même la maire écologiste de secteur, Fanny Dubot, annoncer la suspension de la séance.

Puis un jeune homme, muni d'un mégaphone, s'adresse au conseil en lisant un texte. « Nous sommes ici pour dénoncer les pratiques de la mairie du 7e et des écologistes depuis juin 2022 [...] De plus en plus de squats, d'occupations et de campements ont été expulsés ces dernières semaines. »

L'association Droit au logement (DAL 69) est à l'initiative

de cette action symbolique. Elle l'a d'ailleurs revendiquée sur son compte Instagram en publiant d'autres extraits vidéo. « Les membres du DAL sont venus légèrement perturber le conseil », ironise-t-elle. Contactée par la rédaction ce mercredi, elle détaille les revendications derrière cet "happening". « Les municipales arrivent. Pour l'instant, le bilan qu'on dresse, c'est que les écolos n'ont pas tenu la plupart de leurs promesses. Sur le nombre d'enfants à la rue, sur les places d'hébergement, sur la lutte contre l'extrême droite, contre le sans-abrisme... Pour nous, la situation du logement et de l'hébergement à Lyon, elle s'est dégradée. C'est un échec », déplore le DAL.

Des familles à l'abri

Pour autant, la municipalité vient d'autoriser l'occupation, par 27 familles sans toit dont 80 enfants, de plusieurs modules municipaux situés dans le périmètre du parc Blandan (7^e). Et ce, jusqu'à la fin de la trêve hivernale le 31 mars. Plus tôt, pendant les vacances de Noël, elle avait pris en charge pour 42000 € les nuits d'hôtel de 24 familles, soit 33 adultes et 55 enfants.

« Depuis le début du mandat, le budget consacré à l'hébergement d'urgence - domaine qui ne relève pas de la compétence municipale - a augmenté de 67% », notait la socialiste Sandrine Runel lors du conseil municipal de décembre dernier. Ce qui représente trois millions d'euros en 2025.

● R.L.

Lyon 9e • La préfecture ferme en urgence cette épicerie exotique de Vaise

L'épicerie de produits exotiques Saveurs d'Ailleurs, située au 32 rue de la Claire, dans le quartier de Vaise (9^e), n'accueillera plus de client jusqu'à nouvel ordre. Dans la foulée d'un contrôle effectué ce mardi 13 janvier, la préfecture a prononcé la fermeture administrative de l'établissement pour des « manquements graves » aux règles d'hygiène en vigueur.

Elle pointe la manipulation de denrées dans des locaux inadaptés et insalubres, l'absence de contrôle à réception des marchandises, de traçabilité, la détention de denrées non conformes ou encore des mauvaises conditions de stockage. Et considère que la poursuite de l'activité de l'épicerie « constitue une menace pour la santé des consommateurs en raison de la probabilité importante de contaminations et des risques d'intoxication qui en résultent ». La procédure contradictoire, mise en œuvre habituellement au préalable, c'est-à-dire avant que la sanction ne tombe sur l'exploitant, « n'était pas envisageable en raison de l'urgence », indique encore la préfecture. Aussi, le commerce ne pourra rouvrir qu'une fois certaines mesures correctives réalisées. Contacté ce mercredi, le gérant n'a pas répondu.

● R.L.

Lyon**« Les 10 000 euros c'est pour un vélo ? » : l'opposition critique la manière dont le budget participatif est piloté**

En prenant comme exemple l'acquisition d'un vélo cargo, l'opposition pointe le fait que les agents de la Ville ont formulé la demande des habitants. Photo d'illustration Richard Mouillaud

Le dernier conseil d'arrondissement ce mardi soir a été l'occasion pour certains élus de faire leurs adieux. Il a permis aussi à l'opposition d'aller chatouiller une dernière fois la majorité en place depuis cinq ans en dénonçant la manière dont le budget participatif est piloté. Tout ça à cause de l'acquisition d'un vélo cargo à 10 000 euros.

Séance du conseil d'arrondissement un peu particulière ce mardi soir pour la dernière du mandat. Il y avait un peu d'émotion dans les rangs des élus, notamment chez ceux qui ne remplissent pas. Un dernier ordre du jour chargé avec une cinquantaine de délibérations, souvent techniques. Mais l'une d'elles a particulièrement interpellé le conseiller municipal d'opposition, Charles-Franck Levy (Cœur Lyonnais).

« Mais pourquoi dans le cadre du budget participatif ? »

L'ex-adjoint à la vie associative s'est fait un malin plaisir de venir titiller une dernière fois l'actuelle majorité municipale, en l'interpellant sur une subvention de 10 000 euros accordée au Centre communal d'action sociale (CCAS). Une aide financière pour l'acquisition d'un vélo cargo dans le cadre du budget participatif 2025 de la Ville de Lyon.

Un équipement « mis à dispo-

sition des associations et destiné à récupérer les invendus des boulangeries afin de lutter contre le gaspillage alimentaire du pain », détaille l'élue socialiste, Touria El Gannoui, adjointe aux affaires sociales. « Les 10 000 euros, c'est pour un vélo ? », questionne sur un ton faussement innocent, Charles-Franck Levy. « Mais pourquoi dans le cadre du budget participatif ? On est très clairement dans des actions qui rentrent dans le budget général de la Ville », poursuit-il. L'élue met en avant le « faible nombre de voix », « autour de 600 ».

Philippe Prieto (Socialistes, la gauche sociale et écologique) lui répond : « Le principe du budget participatif, c'est qu'il est décidé par des citoyens et évidemment, il a vocation à se faire sur des champs qui relèvent de la Ville. » Aurélie Maras (Les Écologistes), adjointe en charge notamment du budget participatif enchaîne : « Les élus sont un petit peu en retrait, on doit accepter la décision des habitants qui s'est exprimée par leur vote. »

L'argument ne convainc pas l'opposition : « Quand on dit que ce sont des opérations portées par les habitants, ce n'est pas toujours vrai. Quand on a une opération sur Grand Trou Moulin-à-Vent, de 400 000 euros, pour des projections lumineuses artistiques sur la cité Albert-Laurent, c'est beaucoup d'argent », glissera plus tard Charles-Franck Levy, quand on voit que le projet a été dépo-

sé par des agents de la Ville et porté par des élus, on peut se poser un certain nombre de questions. Il faut être extrêmement vigilant, le dispositif est bon [...] mais si on le dévoie, on arrive au phénomène inverse de celui prévu. »

Une démarche des agents de la Ville, « pas interdite dans le règlement »

« Je me réjouis que vous trouviez que le budget participatif est un bon projet parce que ce n'est pas toujours ce que l'on a entendu en conseil municipal (de Lyon) », plaisante le maire Les Écologistes du 8^e Olivier Berzane. « Il y avait un besoin d'affectation de l'achat de ce vélo cargo qui sera mis à disposition d'associations », justifie-t-il. Avant de revenir sur le projet évoqué par Charles-Franck Levy, à Grand Trou : « Le travail qui a été fait en allez-vers [une méthode d'intervention issue du travail social] a fait émerger dans ce quartier, le besoin d'amélioration de l'éclairage dans l'espace public. On est dans des quartiers où la démarche même de déposer le projet est une procédure complexe. Donc oui, vous avez raison, ce sont les agents de la Ville qui ont formulé la demande des habitants [...]. Ce n'est pas interdit dans le règlement. »

« On n'est pas dans le rôle du budget participatif quand c'est la Ville qui dépose les projets », n'en démord pas l'élue d'opposition. Qui vote néanmoins pour.

● Régis Barnes